

Association « Comité de Liaison pour la Protection du Massif de l'Esterel et du Lac de St Cassien »
2 route du Violon
8300 Les Adrets de l'Esterel
Mail : defense.stcassien.esterel@gmail.com
www.fontsante.org

Madame Sabrina Soussan
Directrice Générale de SUEZ
Tour CB21
16, place de l'Iris
92040 Paris La Défense Cedex

Lettre recommandée A.R.

Les Adrets, le 28 février 2022

Objet : le projet de décharge sur le site de Fontsante (Var)

Madame la Directrice Générale,

Tout d'abord, nous vous adressons nos félicitations pour votre récente nomination à la direction du groupe SUEZ.

Nous sommes un collectif de 9 associations pour la protection du lac de Saint Cassien et du massif de l'Esterel situés dans l'Est Var. Notre objectif est de combattre par tous les moyens le projet de décharge sur le site de Fontsante car il accumule des menaces avérées sur l'environnement et la santé des habitants. Les associations que nous représentons regroupent les habitants, les agriculteurs et les entreprises des communes des Pays de Fayence et de Estérel Côte d'Azur Agglomération (ex CAVEM). La grande majorité des élus des communes concernées (Pays de Fayence, Les Adrets, Fréjus, Saint Raphaël, Mandelieu la Napoule, ...) et du département sont à nos côtés et vivement opposés à ce projet.

Les risques majeurs encourus sont :

- Pollution du lac de Saint-Cassien, seul réservoir d'eau potable pour 150.000 habitants : le projet de décharge est situé juste au-dessus du lac, et présente d'énormes risques de pollution par écoulement direct des eaux pluviales ou par infiltration.
- Risque d'inondation et de pollution sur la commune de Mandelieu-la-Napoule, déjà mainte fois dramatiquement touchée : une partie des eaux de pluie sera captée sur environ 40 Ha, avant de les renvoyer vers Mandelieu. Pour mémoire, les fortes précipitations connues récemment par notre région ont généré sur la même surface un volume 40 fois plus élevé que le bassin de rétention prévu, l'excédent ira donc polluer le lac et aggraver les inondations

NON au stockage des déchets à Fontsante

Sauvons le Lac de Saint Cassien

- Risque d'incendie, car le site est situé dans un environnement classé rouge incendie par le PPRif, environnement déjà maintes fois touché et à moins de 500 m des premières habitations
- Dévalorisation de l'attractivité de la région au fort potentiel touristique, car le site est en proximité immédiate du site classé de l'Estérel, futur Grand Site de France. Par ailleurs, le lac de Saint-Cassien sera le lieu de préparation aux épreuves d'aviron pendant les JO de 2024
- Enfin, graves nuisances pour les riverains, avec le passage de plus de 400 camions par jour, la pollution de l'air ainsi que la pollution sonore et olfactive, alors que cette région a été jusqu'à présent protégée et attire habitants et touristes par la qualité de son environnement.

Par conséquent, le site Fontsante est absolument inapproprié pour un tel projet nocif et dangereux.

La presse a fait écho de l'importance que vous accordez à la responsabilité environnementale du groupe SUEZ, et de votre objectif de mettre en place un plan de transition écologique de premier plan.

Le projet de décharge sur le site de Fontsante, déjà abandonné à deux reprises en 30 ans, illustre pour nous une époque révolue où l'environnement et la qualité de vie passaient au second ordre.

Nous souhaitons par ce courrier attirer votre attention sur les risques qu'il représente, et sur notre totale détermination pour empêcher ce projet de voir le jour.

Nous restons à votre entière disposition et à celle de vos équipes pour échanger plus précisément sur ce sujet.

Nous vous prions, Madame la Directrice Générale, de bien vouloir recevoir nos respectueuses salutations.

CLP ESTEREL-SAINT CASSIEN

Association 1901

N°W 831010857

2, rue du Violon

83600 Les Adrets de l'Estérel

Tél. 04 94 19 36 66

Au nom de l'union des associations

Bernard MASBOU

Copie : Associations, Elus, Préfets et Sous-Préfets du Var et des Alpes Maritimes

NON au stockage des déchets à Fontsante

Sauvons le Lac de Saint Cassien